



Le COMMUNICATEUR



MERCI AUX ARTISANS DE NOTRE FÊTE NATIONALE



Municipalité de Hérrouxville
1160, rang Saint-Pierre
Hérrouxville (Québec) G0X 1J0
Tél. : (418) 365-7135

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR OCTOBRE 2025

AVIS public est, par la présente, donné par Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Hérrouxville;

QU'UNE modification du calendrier des séances régulières du conseil a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue 12 août 2025;

QUE la séance ordinaire prévu le 14 octobre 2025 est déplacé au **1^{er} octobre à 19h30, au lieu habituel des séances, en raison du processus électoral.**

Donné à Hérrouxville, ce 27^e jour de août 2025

Denise Cossette,
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle du **Comité des Loisirs de Hérrouxville**
Lundi le 22 septembre 2025 à 19 h. À la salle municipale de Hérrouxville



Avis public d'élection

Municipalité : HÉROUXVILLE Date du scrutin : 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, _____ Denise Cossette _____, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire
 Poste de conseillère ou conseiller 1
 Poste de conseillère ou conseiller 2
 Poste de conseillère ou conseiller 3
 Poste de conseillère ou conseiller 4
 Poste de conseillère ou conseiller 5
 Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Horaire

Lundi	De 9 h à midi	De 13 h à 16 h 30
Mardi	De 9 h à midi	De 13 h à 16 h 30
Mercredi	De 9 h à midi	De 13 h à 16 h 30
Jeudi	De 9 h à midi	De 13 h à 16 h 30
Vendredi	De 9 h à midi	

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre 2025 à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Sabrina Charland

5. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature : Sabrina Charland _____.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse : 1160, rang saint-Pierre Sud Hérouxville (Québec) G0X 1J0

Téléphone : (418) 365-7135 poste 2

Adjointe

Adresse : 1160, rang saint-Pierre Sud Hérouxville (Québec) G0X 1J0

Téléphone (418) 365-7135 poste 3

Signature

Fait à Hérouxville le 2 septembre 2025

Présidente d'élection



**POURQUOI L'APL INISISTE
POUR AVOIR UNE STATION DE LAVAGE
DES EMBARCATIONS ?**

RAISON 1 : LA MOULE ZÉBRÉE

Originaire d'Europe, cette petite moule envahit plusieurs lacs du sud du Québec.

Elle modifie la clarté de l'eau, bouleverse la chaîne alimentaire et obstrue les canalisations.

Elle se fixe aux quais, moteurs et coques de bateaux. Une fois introduite, elle est presque impossible à éliminer.

Au Lac-à-la-tortue, on a beau être accueillants, la moule zébrée,
ON N'EN VEUT PAS !



Pour soutenir notre mission :
www.apltortue.org



AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE
DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM
 Règlement No 303-2025 - OMNIBUS

AVIS PUBLIC adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le règlement Omnibus no 305-2025 modifiant le Règlement de construction 204-2011 et le Règlement de zonage 203-2011, concernant l'usage et la transformation de conteneurs.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

À la suite de la consultation publique tenue 27 août 2025 à 18h30, le conseil Municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 septembre à 19h30, le second projet de **Projet de règlement n°303-2025 modifiant le Règlement de construction 204-2011 et le Règlement de zonage 203-2011**

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter de **l'ensemble du territoire**, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ., c. E-2.2).

Les personnes qui désirent formuler une demande pour que soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, l'une ou l'autre des dispositions identifiées ci-après, devront indiquer la zone d'où provient la demande et la disposition pour laquelle la demande est présentée. Le présent avis énonce les modalités applicables à cette procédure.

RÉSUMÉ DES ARTICLES POUVANT ÊTRE SOUMIS À L'APPROBATION

RÈGLEMENT	ARTICLE ET CONTENU
ZONAGE 203-2011	ART 5. – Ajout d'une série d'article à la section 9 du règlement de Zonage – 205-2011, visant l'encadrement des usages, transformations et modifications de conteneurs maritimes.
	« 9.7 <i>USAGE, TRANSFORMATION ET MODIFICATION D'UN CONTENEUR MARITIME [...]</i>
	9.7.1 <i>Normes en zones commerciales lourdes, en zones industrielles et pour les usages institutionnels [...]</i>
	9.7.2 <i>Normes hors du périmètre urbain pour un usage agricole, forestier ou minier [...]</i> »

ZONES CONCERNÉES

Ces dispositions du second projet de règlement concernent l'ensemble du territoire de la Municipalité de Hérouxville.

VALIDITÉ DES DEMANDES

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- être reçue au bureau de la municipalité situé au 1160 rang St-Pierre, à Hérouxville, **au plus tard le huitième jour qui suit la présente publication de l'une des manières suivantes :**

Par courriel : herouxville@regionmekinac.com

Par la poste : Municipalité de Hérouxville
1160 rang St-Pierre
Hérouxville, QC
G0X1J0

En personne : Hôtel de ville
1160 rang St-Pierre
Hérouxville, QC
G0X1J0

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE À SIGNER UNE DEMANDE

Est une personne habile à voter :

- 1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 septembre 2025 :
 - Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis au moins 6 mois au Québec; ou
- 2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 septembre 2025:
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois; ou
- 3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 septembre 2025:
 - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- Avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 9 septembre 2025 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- Avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ABSENCE DE DEMANDES

Le cas échéant, les dispositions du 2^e projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide seront incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 1160, Rang St-Pierre entre 9 h et 12 h et 13 h à 16 h30, du lundi au jeudi et entre 9h et 12h, le vendredi ou sur le site Internet de la municipalité : <http://www.municipalite.herouxville.qc.ca/> dans la section avis public.

Donné à Hérouxville
Ce 10^e jour du mois de septembre
Denise Cossette, Directrice générale et greffière-trésorière

suite page suivante

Équipe

Adam & Champagne


RE/MAX
 DE FRANCHEVILLE
 agence immobilière
 B : 819 537-5000



www.equipeadamchampagne.com

Sylvain Champagne
COURTIER IMMOBILIER résidentiel
 Sylvain Champagne inc.
819 536-8417
sylvainchampagne2@gmail.com

Jacinthe Adam
COURTIER IMMOBILIER
 Jacinthe Adam inc.
819 531-1676
jacintheadam@gmail.com

RÈGLEMENT	ARTICLE ET CONTENU
ZONAGE 204-2011	<u>MODIFICATION DE L'ARTICLE 12.1 DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 204-2011</u> L'article 12.1 est abrogé et est remplacé par le texte suivant : « L'usage, la transformation ou la modification d'un wagon de chemin de fer, d'un autobus, d'un avion, d'un bateau ou de tout autre véhicule désaffecté ou non, pour servir de bâtiment ou de façon à l'intégrer à un bâtiment est prohibé. »
ZONAGE 203-2011	<u>MODIFICATION DE LA SECTION 9 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 203-2011</u> La section 9 est modifiée par l'ajout des articles suivants : « 9.7 USAGE, TRANSFORMATION ET MODIFICATION D'UN CONTENEUR MARITIME L'usage, la transformation ou la modification de conteneur, pour servir de bâtiment ou de façon à l'intégrer à un bâtiment est prohibé. Malgré ce qui précède, l'usage, la transformation ou la modification de conteneurs à des fins de bâtiment complémentaire est permise dans les situations suivantes : - En zones industrielles; - En zones commerciales lourdes; - Hors du périmètre urbain pour un usage agricole, forestier ou minier; - Pour un usage institutionnel; 9.7.1 Normes en zones commerciales lourdes, en zones industrielles et pour les usages institutionnels : 1. L'implantation d'un conteneur doit s'effectuer en cour arrière ou latérale uniquement et respecter les marges de recul prescrites pour le bâtiment complémentaire; 2. Un conteneur doit être utilisé uniquement comme construction complémentaire à un usage principal et ne doit en aucun cas être implanté sur un terrain vacant; 3. Le nombre maximal de conteneur est d'un (1) par propriété; 4. Un conteneur doit reposer au sol sur une surface solide et stable, compactée et bien drainée. Cette surface doit être composée de matériaux granulaires (gravier, pierres concassées), de blocs de pavés, de béton coulé ou de béton bitumineux; 5. Les faces et portes du conteneur doivent être recouvert par l'un matériau de finition extérieur suivant : ○ Bois d'ingénierie (ex canexel); ○ Tôle architecturale; ○ Vinyle; ○ Déclin d'aluminium ; ○ Maçonnerie; ○ Bois torréfié; ○ Fibrociment; 6. Le conteneur ne doit pas être installé sur une remorque; 7. L'implantation de conteneur doit faire l'objet d'une demande de permis au même titre que les bâtiments complémentaires et doit répondre aux normes de la présente section (9);

9.7.2 Normes hors du périmètre urbain pour un usage agricole, forestier ou minier;

1. L'implantation d'un conteneur doit s'effectuer hors de la marge de recul avant et à plus de 4 m des lignes latérales et arrière du terrain;
2. Un maximum de 2 conteneurs peut être implanté sur une propriété;
3. Les conteneurs ne peuvent être superposés;
4. Un conteneur doit reposer au sol sur une surface solide et stable, compactée et bien drainée. Cette surface doit être composée de matériaux granulaires (gravier, pierres concassées), de blocs de pavés, de béton coulé ou de béton bitumineux.
5. Les faces et portes du conteneur doivent être recouvert par un matériau de finition extérieur autorisé au règlement de zonage, doit respecter les normes prescrites pour les bâtiments secondaires;
6. Un conteneur doit être maintenu en bon état de telle sorte qu'il demeure d'apparence uniforme, qu'il ne soit pas dépourvu par endroit de peinture et qu'il ne soit pas endommagé, bosselé ou rouillé.
7. Le conteneur ne doit pas être installé sur une remorque;
8. L'implantation de conteneur doit faire l'objet d'une demande de permis au même titre que les bâtiments complémentaires et doit répondre aux normes de la présente section (9);»

LA RENTRÉE SCOLAIRE POUR TOUS



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec 



Les membres du comité de la Rentrée scolaire pour tous tiennent à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui ont pris part aux journées du 3 juillet et du 21 août. Nous avons aidé 161 familles et 374 enfants qui auront une belle rentrée scolaire. Le projet pilote dans le stationnement de la salle Aubin a attiré une soixantaine de jeunes qui ont pris part aux différentes activités qui leurs permettaient de décrocher des écrans. Nous souhaitons une belle rentrée scolaire à tous les élèves de Mékinac.



 **Desjardins**



RENTÉE DYNAMIQUE ET CRÉATIVE

Préparez-vous à une rentrée dynamique et créative! **Période d'inscription se termine le 15 septembre.**

Inscriptions : loisirs.her@regionmekinac.com

Informations à transmettre dans le courriel : Nom du participant et âge (si applicable) et l'activité

Païement : Virement Interac ou chèque

Loisirs.her@regionmekinac.com

réponse : loisir

- Cours de danse en ligne-Adultes

Jeudi à 18h30 – du 18 septembre au 27 novembre
(65 \$ pour 5 cours | 100 \$ pour 10 cours)

- Initiation au papier mâché – 10 ans et plus

Mardi de 18h30 à 20h00 – du 16 septembre au 7 octobre (5 \$ par séance)

- Initiation à la confection de marionnettes- 10 ans et plus

Mardi de 18h30 à 20h00 – du 14 octobre au 4 novembre (5 \$ par séance)

- PRÉ-INSCRIPTION Initiation au pickleball

Cours pour les jeunes de 10 à 12 ans et Cours parent/enfant 8 ans et +

Envie de découvrir un sport amusant, dynamique et en pleine croissance partout dans le monde? C'est le moment parfait! ✦

Serge Quessy offrira des cours d'initiation au pickleball, au gymnase de l'école Plein Soleil.

Quand? À déterminer selon la demande

Coût? 30 \$ pour toute la session

Pour qui? Enfants de **10 à 12 ans et parent/enfant 8 ans et +**

Ambiance? Bienveillance, entraide et plaisir garanti!

BONUS : À la fin de la session, chaque participant repartira avec **une raquette et une balle de pickleball** pour continuer à jouer avec ses amis et sa famille!

VIE ACTIVE

Nous sommes toujours à la recherche d'une responsable bénévole afin d'offrir l'activité de la vie active cet automne. Contactez Véronique Monette , technicienne en loisirs

Loisirs.her@regionmekinac.com



Climatisation Hudon
RBQ: 5829-1238-01

- Climatisation
- Chauffage
- Ventilation

Alexandre Hudon
819-531-0175
climatisation.hudon@outlook.com



location de chalets
salles de réception
journées plein air

14, CHEMIN DOMAINE TAVIBOIS
HÉROUXVILLE (QC) G0X 1J0

418-365-6913 www.tavibois.com

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE



Autorisé du 1er octobre au 1er mai

Il est possible d'installer un maximum de 2 abris par terrain aux conditions suivantes :

1° il doit y avoir un bâtiment principal sur le même terrain;

2° le revêtement extérieur de l'abri doit être fait en toile spécifiquement manufacturée à cette fin;

3° cette toile doit être fixée à une structure en bois ou en métal, démontable et bien ancrée au sol.



L'implantation de l'abri d'auto doit respecter les distances minimales suivantes :

1° 2 mètres d'une borne-fontaine;

2° 3 mètres du pavage de la rue ou de l'emprise de rue;

3° 1 mètre des lignes latérale et arrière du terrain;

4° respecter les dispositions du règlement portant sur le triangle de visibilité aux intersections.

Produit du Québec
Variétés de miel

FERME APICOLE

MÉKINAC inc.

- Service de pollinisation
- Produits de la ruche

601, Route Paquin, Hérouxville
Infos: 418.365.7126

VIN DE MIEL
AROMATISÉ

HYDROMEL

MIKINAK

PRODUIT DU QUÉBEC

MIEL EN VRAC À PARTIR 11,50\$ le kilo

Nos miels: toutes fleurs, crémeux, bleuet et sarrasin.

Aussi: pollen, gelée royale, aromiel (contre la toux et maux de gorge), teinture mère de propolis, pastilles et bonbons.

Plusieurs variétés d'hydromel en inventaire:

Pastorale de Hérouxville

Horaires des activités de la Paroisse Saint-François

Messes

Saint-Timothée

Saint-Séverin

Saint-Tite

Mercredi : 16h (sacristie)

Dimanche : 9h (Église)

Mardi : 16h (sacristie)

Samedi : 19h (sacristie)

Dimanche : 10h30 (Église)

Veillez noter l'horaire des messes pendant la festival Western

Chapelet et adoration

Saint-Séverin – Jeudi, de 18 h 30 à 20 h (sacristie)

Adoration

Saint-Séverin – tous les jours, de 7 h 30 à 8 h 30 (sacristie)

Saint-Tite – Mardi, de 16 h 30 à 17 h (sacristie)

Nous vous invitons à venir prier avec nous, selon votre convenance.

Vous êtes libres d'entrer ou de sortir en toute simplicité. Ce sera une joie de partager ce moment de prière avec vous.

Pour connaître l'horaire des activités du temps pascal, veuillez consulter nos affiches ci-dessous.



Catéchèse

Les catéchumènes de ce printemps ont complété leurs parcours.

Bravo à Éloi Lefebvre et Tamara Gilbert, qui ont reçu le sacrement du pardon des mains de M. le curé Paul-Émile Landry, accompagnés de leurs familles.

Félicitations à Brad Bégin Dubois, qui a reçu le sacrement de la confirmation de Monseigneur Martin Laliberté lors de la cérémonie de notre grande paroisse à Saint-Tite, le 1er juin.



Plusieurs baptêmes ont été célébrés dans notre église au cours de la saison estivale.

C'est avec une grande joie que nous accueillons dans la grande famille de Dieu Éloïse Duchesneau, Hubert Gingras, Rebecca ... et Cole Durocher Dubois!





La série The Chosen

La saison 5 est maintenant disponible en français! Joignez-vous à nous pour la visionner ensemble au sous-sol de l'église de Saint-Tite, tous les mardis d'octobre dès 18 h 30. Chaque rencontre comprendra deux épisodes, suivis d'un moment d'échange avec M. le curé et d'une collation partagée. Une belle occasion de fraternité ouverte à tous!

Intentions de prière

Un panier est mis à votre disposition à l'arrière de l'église pour y déposer, en toute confidentialité, vos intentions de prière. Le curé et la communauté prieront pour chacune d'elles au cours des messes. Après chaque célébration, les intentions écrites seront soigneusement détruites.

Objets religieux

À l'arrière de l'église, un charmant espace est consacré aux objets religieux bénis. Vous y trouverez un vaste choix, idéal pour aménager un coin prière à la maison ou pour offrir en cadeau. Les dons volontaires sont grandement appréciés. Si vous souhaitez faire don d'objets religieux, veuillez contacter Claudette au 418 365-3214 ou Diane St-Amant au 418 365-6670.

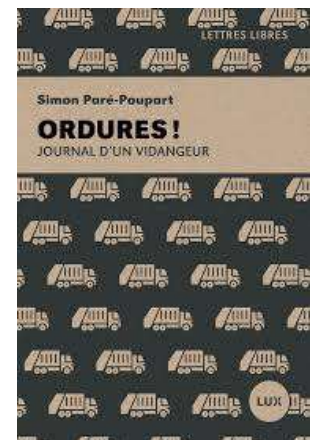
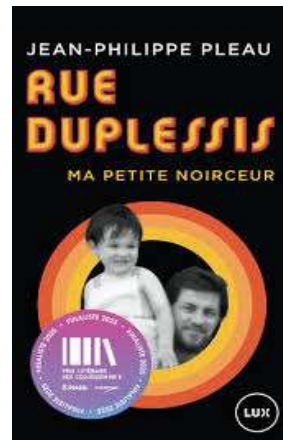
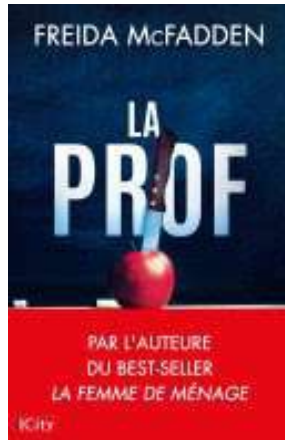
Événements

Il est maintenant possible de louer l'église pour vos événements! Pour obtenir plus d'informations, laissez un message au secrétariat au 418 365-6400. Nous vous rappellerons avec plaisir pour répondre à toutes vos questions.



Bibliothèque Municipale de Hérouxville La Source

Nouveautés de septembre



Bénévoles recherchés

- Tu aimes la lecture et tu te débrouilles bien avec un ordinateur ?
- Tu aimerais ajouter une 1ère expérience à ton CV ?
- Nous sommes à la recherche, d'adultes et/ou de jeunes de plus de 12 ans. Vous pouvez même former une équipe en famille! Vous serez formés et jumelés à une bénévole d'expérience.
- Quand? Le mercredi soir de 17h30 à 19h30, toutes les 3 semaines.
(de septembre à juin)
- **Fais-nous signe ;**
- par courriel au biblio090reseaubibliocqlm.qc.ca,
- sur la boîte vocale au 418-365-7337,
- **sur la page Facebook de la bibliothèque.**

**Abonnez-vous à
notre page FB**
Pour être au courant
des nouveautés !



BiBli & cie

Visitez le site biblietcie.ca
Pour plein de ressources numérique gratuites !

Pour des revues et des journaux de partout dans le monde



bibliomagsTM

GRATUITS !

Horaire

Mardi de 13h à 15h

Mercredi de 17h30 à 19h30

**CONFÉRENCE AVEC
L'ARTISTE SOPHIE
GUILLEMETTE**

Quand l'art mue avec la peau du serpent

Dimanche 28 sept. 2025
10h30 à 12h00
Au centre des Loisirs
500 rue Goulet, Hérouxville



**VENEZ EN APPRENDRE D'AVANTAGE SUR SA DÉMARCHE CRÉATIVE ET
L'UTILISATION DE SON MÉDIUM NON CONVENTIONNEL !**

L'Artiste sera accompagnée de son conjoint, M.
Reptile afin de montrer aux citoyens comment elle
récolte la peau de ses serpents et comment leur
mue fonctionne afin d'explorer toute la délicatesse
de cette manipulation.



**Les journées
de la culture**

ENERGYCYCLE

SEPTEMBRE
2025

Bien positionner votre bac, c'est assurer la collecte!

Pour qu'il soit vidé sans problème, votre bac doit être placé avec les poignées et les roues orientées vers votre résidence.

Ce positionnement permet au bras du camion de bien saisir le bac, sans risquer de l'endommager ou de renverser son contenu.



Pour une collecte efficace :

- Orientez toujours votre bac correctement (poignées et roues vers la maison)
- Laissez un espace libre de 60 cm tout autour de vos bacs, y compris entre eux.
- Placez-le en bordure de rue, la veille au soir ou le matin avant 6h AM.

Un rappel important qui fait toute la différence pour le bon déroulement de la collecte!

Deux bacs...un même bon réflexe!

L'été tire à sa fin... mais les bonnes habitudes, elles, continuent.

Dans le bac bleu : **contenants, emballages et imprimés, c'est tout!**

Dans le bac brun : **ce qui se mange, ce qui pousse ainsi que les papiers et cartons souillés.**

Simple comme bonjour!



Suivez-nous sur Facebook pour des rappels pratiques, des conseils de tri et les dernières nouvelles sur nos services.

 /Energycycle1

www.energycycle.ca

NÉCROLOGIE

Le 28 août 2025

Sr Jacqueline Houle est décédée à l'âge de 89 ans, autrefois de Hérouxville (Domaine Tavibois).

LES PETITES ANNONCES

À vendre: cuir pour moto habillement pour homme, manteau 2 tons sport, 1 manteau doublé 40 pouces d'épaule, bottes hautes, pointure 10, patins à glace micron #10, 50\$ ferme chaque tenue. 418-365-4933.

Chat disparu: noir avec bout des pattes blanches et dégriffées, tél.: 418-365-4233.

COURS de MUSIQUE à HÉROUXVILLE PIANO, ACCORDÉON-PIANO et GUITARE

Cours individuels donnés par un musicien professionnel d'expérience. Méthode originale, non-classique, très simple, atmosphère détendue. Vous apprenez à votre rythme et vous avez des résultats dès le premier cours ! Adultes, aînés, enfants, aucun pré-requis ! Horaire flexible N'hésitez plus !

Marc Grenier : 418-365-4686 marcaupiano@gmail.com
Aussi, musicien (s) professionnel (s) pour vos événements

INFO ÉQUIPE

Le Communicateur

Est une revue d'informations publiée 12 fois par année par la Municipalité de Hérouxville.

Coordination et mise en page

Céline Mongrain.

Collaboratrices et collaborateurs

Association pour la protection du Lac-à-la-Tortue, Comité de la rentrée scolaire, Denise Cossette, Energycycle, Nicole Guthrie, Diane Jacob, journée de la culture, Julie L'Heureux, Loisirs Hérouxville, Municipalité de Hérouxville .

Impression

Céline Mongrain, au bureau municipal publication en 735 copies.

Droits et responsabilités

Toute reproduction du contenu est permise à condition d'en préciser la source. Les articles n'engagent que la responsabilité et l'opinion de leurs auteurs (es). L'équipe se réserve le droit d'abrégé les textes, ainsi que de les publier ou non.

Dépôt légal

Bibliothèque Nationale du Québec, ISSN Canada 1196-748X, troisième trimestre, 2025.



**CARREFOUR
EMPLOI
MEKINAC**

Là pour tous.

 **418-365-7070**

 **581, rue Saint-Paul
bureau 101, St-Tite**



**Emploi
Orientation
Migration**



**Éducation financière
Persévérance scolaire
Autonomie personnelle
& professionnelle**

Suivi en entreprise Entrepreneuriat